



## Revalorisation pension alimentaire

Par **commaret**, le **11/04/2008** à **20:46**

Bonjour,  
Je suis séparée depuis aout 2007, mon ex concubin et père de mes deux enfants m'a laissé d'un commun accord nos deux enfants âgés respectivement de 6 et 7 ans et demi il me verse une pension alimentaire de 350 euros que j'estime insuffisante (de plus il ne veut participer à aucun frais annexe) étant donné que je gagne un salaire net de 1279 € + 121 € Alloc Familiales (mes charges mensuelles: EDF/GDF 89 €, loyer après déduction de l'Allocation logement 311€, Assurance habitat, voiture et scolaire 58 €, de plus lors de notre vie commune il s'était engagé à me payer mes frais d'orthodontie à savoir 450 € par semestre après déduction de la part forfaitaire mutuelle. La garde de nos enfants n'est pas officielle. Est-ce que je peux prétendre à une Pension Alimentaire plus importante (il perçoit un revenu net de 2090 € et est propriétaire). Nos relations sont de plus en plus tendues et les modalités de visite sont toujours très difficiles à déterminer. Et si j'officialise la garde de nos enfants à mon égard et les modalités de visite, est-ce que la présence d'un avocat est nécessaire ? Je précise que le père de mes enfants est amené à être en déplacement régulièrement (PARIS) et qu'il a postulé pour des missions professionnelles d'environ 3 semaines hors de France (Il revient de MAYOTTE).